



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV164-1 - Décret énergétique tertiaire et bail commercial : préparer l'échéance de Septembre 2022

Durée : 2h00

Type : Classe Virtuelle

Public

- Gestionnaires et leurs collaborateurs
- Négociateurs en immobilier d'entreprise
- Asset managers – Responsables
- Responsables immobiliers – Responsables techniques

Objectifs pédagogiques

- Connaître le nouveau cadre réglementaire de la rénovation énergétique des bâtiments d'activités tertiaires.
- S'approprier les arrêtés n°1 et n°2 et leurs impacts concrets sur le bail commercial (charges, travaux et mise aux normes).
- Se préparer efficacement à la transmission des consommations des années 2020 et 2021.

Pré-requis

Etre un professionnel de l'immobilier

Programme

1 - LE CONTEXTE DU DECRET TERTIAIRE DU 23 JUILLET 2019

L'arrêté n°1 publié le 3 mai 2020 et son articulation avec les autres textes

L'arrêté n°2 publié le 17 janvier 2021

L'échéance du 30 septembre 2022

2 - LES OBJECTIFS DU DECRET

Une baisse rapide, drastique et mesurable des consommations d'énergie

Trois objectifs en matière de diminution

3 - LES BATIMENTS VISES

Définition de l'activité tertiaire

Les caractéristiques des bâtiments concernés



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Quels sont les bâtiments exclus ?

4 - LE RECUEIL DES CONSOMMATIONS

Une base documentaire dématérialisée

Le suivi des données

Les éventuelles sanctions

5 - LES IMPACTS DU DECRET EN MATIERE DE CESSION ET DE LOCATION

Les informations à transmettre à l'acquéreur ou au preneur

L'impact sur le bail commercial : lors de la négociation, lors de la rédaction, en cours de bail et au renouvellement

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE